

Conditions d'admission

Comme l'enseignement, au Canada, est un domaine de compétence provinciale, chaque province confère ses propres certificats de fin d'études secondaires. Les universités canadiennes exigent comme condition minimale d'admission le certificat accordé par la province où elles se trouvent, mais toutes acceptent les certificats des autres provinces comme titre équivalent.

Les élèves commencent leurs études postsecondaires à l'âge de 17 ou 18 ans, après 11 à 12 ans de cours primaire et secondaire. Dans toutes les provinces, à l'exception de l'Ontario et du Québec, l'admission à l'université suppose 12 années de scolarité. En Ontario, la scolarité requise est actuellement de 13 ans, mais la treizième année disparaîtra en 1985. Au Québec, le cours secondaire se termine après la onzième année, mais les élèves qui désirent entrer à l'université doivent d'abord accomplir deux années préuniversitaires dans un Collège d'enseignement général et professionnel (CÉGEP) situé dans la province.

Certains programmes menant à des diplômes professionnels en arts et en sciences sont accessibles dès la fin de l'école secondaire — l'agriculture, le génie et la pharmacie, par exemple. D'autres facultés, comme celles de médecine, de médecine dentaire et de droit, exigent des candidats qu'ils aient d'abord satisfait, en tout ou en partie, aux exigences d'un premier diplôme en arts ou en sciences.

La plupart des universités font preuve de souplesse pour l'admission aux programmes de premier cycle (généralement en arts et en sciences) des personnes dont la scolarité ne satisfait pas aux exigences courantes, à condition qu'elles aient cessé d'étudier depuis un certain nombre d'années et qu'elles montrent des dispositions pour les études universitaires. Le plus fréquemment, ce type de «certificat d'admission pour adultes» exige que les candidats soient âgés d'au moins 21 ans et qu'ils aient cessé de suivre des cours à plein temps depuis au moins deux ans. Les calendriers des différents établissements contiennent les exigences détaillées d'admission. Le *Répertoire des universités canadiennes*, publié deux fois l'an par l'Association des universités et collèges du Canada, contient également des renseignements utiles sur les programmes universitaires, les conditions d'admission et les frais de scolarité. Le prix du répertoire de 1982-1983 est de 10 \$ au Canada, 12 \$ aux États-Unis et 15 \$ dans les autres